



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix octobre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à huis clos, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-5-2-109

OBJET : POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL

SA Gasconne d'HLM du Gers - Convention de versement de subvention - Opération La Chapelle DONZAC

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LE PIN	:	M. RATO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à Jean RAUZY)
	: M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LE CORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest
	: Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE)
	: M. ZANIN Daniel
	: Mme HOHOL Elisabeth
	: M. ZMUDA Patrick
	: Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno
	: Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe
	: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC7-5-2-109

OBJET : POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL

SA Gasconne d'HLM du Gers - Convention de versement de subvention
Opération La Chapelle DONZAC

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes des Deux Rives est compétente en matière de logement social pour la production et l'amélioration des logements HLM menées par les opérateurs, les communes étant tenues de mettre à disposition les emprises foncières.

C'est dans ce cadre que la Communauté a été sollicitée par la SA Gasconne d'HLM du Gers afin de participer financièrement à l'opération La Chapelle située Route du Port à DONZAC.

La demande de subvention concerne une opération de construction par la SA GASCONNE D'HLM du Gers de 12 logements locatifs individuels : 9 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 3 logements PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) se décomposant comme suit :

- 6 T2,
- 4 T3,
- 1 T4,
- 1 T5,

répartis au sein de 2 ensembles bâtis.

Cette opération a été approuvée par le Conseil d'administration de la SA Gasconne d'HLM le 08 avril 2021 et le 21 décembre 2023.

La subvention de la Communauté de Communes sollicitée est de 10 000 € par logement, plafonnée à 10 logements, soit une subvention globale de 100 000 euros. Toutefois, afin d'harmoniser nos aides quant à la production de logements locatifs sociaux, la subvention de la Communauté pourrait être de 8 000 € par logement, soit 96 000 € pour l'opération La Chapelle.

Le versement de la subvention pour ladite opération se fera suivant l'échéancier suivant :

- 20 % au moment des ordres de service pour le lancement des travaux,
- 50 % au moment de la présentation des factures dans le respect de proportionnalité entre le montant accordé et les travaux réalisés,
- 30 % au moment de la clôture de l'opération et sur présentation des décomptes généraux et définitifs.

Considérant que ce projet de logements locatifs répond à l'axe 2 du Programme d'Orientation et d'action du PLUI-H : diversifier l'offre pour répondre à tous les besoins,

Le Président propose donc :

- d'approuver la convention de versement de subvention, à intervenir avec la SA Gasconne d'HLM, quant à la participation financièrement de la Communauté de Communes des Deux Rives à l'opération La Chapelle à DONZAC pour 12 logements locatifs individuels (9 logements PLUS et 3 logements PLA-I),
- d'approuver le versement d'une subvention de 8 000 € par logement pour l'opération La Chapelle, soit un total de 96 000 €,
- de l'autoriser ou son représentant à signer les documents à intervenir.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver la convention de versement de subvention, à intervenir avec la SA Gasconne d'HLM, quant à la participation financièrement de la Communauté de Communes des Deux Rives à l'opération La Chapelle à DONZAC pour 12 logements locatifs individuels (9 logements PLUS et 3 logements PLA-I),
- d'approuver le versement d'une subvention de 8 000 € par logement pour l'opération La Chapelle, soit un total de 96 000 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Valence d'Agen, le 17 octobre 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

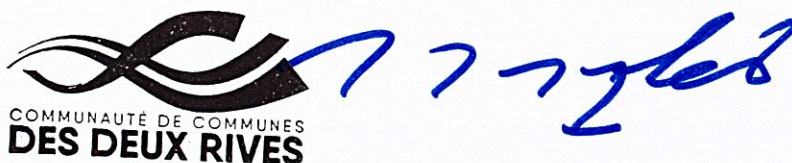
A Valence d'Agen, le 20 octobre 2025

La secrétaire de séance
Conseillère municipale de la Mairie
de VALENCE D'AGEN

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Laetitia BRU



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

28 OCT. 2025

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

28 OCT. 2025

AR Préfecture

POLITIQUE LOGEMENT SOCIAL SA Gasconne d'HLM Gers - Conv versement subvention La Chapelle DONZAC

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251017-
2025CC7_5_2_109-DE

Numéro d'acte : 2025CC7_5_2_109

Date de décision : 17/10/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions /
attribuées)

Fichier acte : 2025CC7-5-2-109 POLITIQUE LOGEMENT
SOCIAL SA Gasconne d'HLM Gers - Conv
versement subvention La Chapelle DONZAC.
pdf

Fichier(s) annexes(s) : 4-CONVENTION_GASCONNE_HLM.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 28/10/2025 14:43:33

Date de réception de l'AR : 28/10/2025 14:44:02